

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FARCEUR



Abonnements : Un an\$1.00
Six mois 0.50
Trois mois 0.25

PLINGUET & CIE
Editeurs-Propriétaires.

Bureaux : Le No. UN Sou
33 St. Gabriel.

Cas d'un fumeur à outrance. On lui dit :
—Vous fumez trop, mon ami.
—Pas tant que vous croyez.
—Voyons, mon cher, vous fumez toujours.
—Non : jamais deux cigares de suite. Toujours un intervalle : cinq minutes ; quelquefois dix... Et jamais en dormant !

En soirée intime chez G...
M. M... Décidément, cette Mme G... est horriblement laide.
Mlle A... charitablement !...
—Mais non : vous exagérez ; elle n'est pas aussi laide qu'elle en a l'air.

La sur un album d'une de nos jolies mondaines.
Un médecin de nuit, récemment désigné pour ses pénibles fonctions, est réveillé pour un cas urgent.
Au moment de sortir, il lui presse par la tête une idée d'attaque nocturne, et il court à sa cheminée prendre son et volvier.
La femme du moribond, qui l'attend sur le seuil de la porte, le regarde, un peu étonnée, et lui dit simplement :
—Vous avez donc bien peur de le manquer !

Pensée d'un cumulard :
—Il vaut mieux toucher plusieurs traitements qu'en suivre un seul.

URE CAUSE PINEUSE.

A l'audience correctionnelle, l'huissier de service appelle l'affaire Mizot contre Ciboral. Dans la salle, deux voix : l'une éraillée, l'autre sonore, répondent ensemble : "Présent !"



Un homme un peu obèse, à tête chauve, à face paternelle, s'avance, un côté du visage caché par son mouchoir ; qu'une main tient roulé en tampon ; ce personnage s'assoit au banc de la partie civile ; c'est Mizot.
Un projectile vivant tombe au milieu du prétoire ; petit, sec, l'œil vif, la peau bistrée, les cheveux noirs plantés droits comme si la barbe avait poussé en l'air ; c'est Ciboral ; il prend place sur le banc des prévenus.
Derrière la sellette, une toque s'incline respectueusement dans la direction du tribunal ; une robe ondule en plis solennels. Cette robe enveloppe le corps robuste, cette



toque coiffe le chef puissant de M. Pinbleu, défenseur de l'inculpé. Du côté opposé de la barre, M. Delaciterno, avocat du plaignant, est debout, le buste cambré, le poing sur la hanche, les lèvres serrées, l'œil matois.



M. le président.—Monsieur Mizot, quel est votre état ?

Le plaignant, *abatû*.—Triste, tout à fait triste, monsieur le juge.

Le prévenu, *d'un accent ironique*.—Oh ! la là !

M. le président. — Attendez d'avoir la parole. (A. M. Mizot.) Je ne fais pas allusion à l'enflure dont vous semblez souffrir ; je vous demande quelle profession vous exercez ?

Le plaignant. — Pardonnez-moi... je suis numismate.

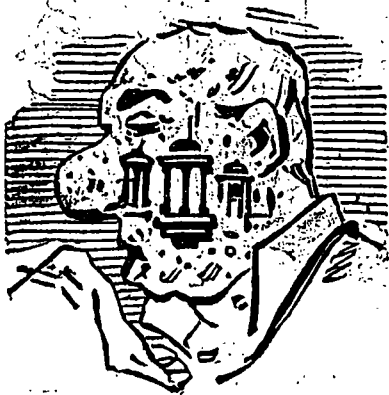
Le prévenu, *avec exaltation*.—C'est pas vrai !

M. le président. à Ciboral. — Silence ! (A. M. Mizot.) Quels sont vos griefs ?

Le plaignant. — D'abord, monsieur le juge, les ruines d'Athènes...

M. le président. — Je ne saisis pas bien...

M. Mizot a soulevé le tissu qui masquait à demi les traits. Il n'est atteint de fluxion d'aucune sorte. Ce mouvement, qui permet de le constater, met en même temps à découvert une annexe nasale de la couleur et de la forme d'une pomme d'amour. L'opulent appendice et toute l'é-



tendue de l'épiderme qui l'avoisine, à gauche, sont délicatement estompés d'une image où se détache, en noir, un de ces panoramas archaïques dans lesquels revit, par le crayon, le souvenir des cités disparues.

Le plaignant, *avec douleur*. — Voyez, messieurs de la justice, s'il est permis d'infliger, pareille épreuve à la physiologie d'un citoyen inoffensif ! L'auteur...

Le prévenu, *interrompant*. — Pas tant d'histoires ! Moi, j'ai fait mon magistrat, *(avec fierté et je m'en fante !)*

M. le président, *d'un ton sévère*. — Taisez-vous !

Le prévenu, *designant le plaignant d'un geste dédaigneux*. — Y en a qui remercieraient, monsieur, fait je renchéris.

M. le président. — Assez, vous dis-je ! Vous parlerez quand votre tour viendra. (A. M. Mizot.) Racontez au tribunal les circonstances de la cause.

Le plaignant. — Il y a huit jours, l'après-midi, je dormais...

Le prévenu, *brusquement*. — A côté de trois litres vides, mon jnge ! Suffit d'ailleurs de contempler le "pif" à monsieur...

M. le président. — Prévenu, si vous interrompez encore, je crains d'être forcé d'ordonner votre expulsion. Monsieur Mizot, poursuivez.

Le plaignant. — Pour lors, au réveil... à seule fin de détendre mes nerfs... je me mets en marche, dehors ; les gens me montraient au doigt en chuchotant. Qu'est-ce que j'avais donc de drôle ? A la devanture d'un magasin je me mire...

Le prévenu, *en sourdine*. — Gros coquet, va !

Le plaignant. — Hélas ! j'étais comme je suis !

M. le président. — Mais il me semble qu'un simple lavage...

Le plaignant. — Un lavage ? j'ai employé l'eau de savon,

la zascaraque, la lime, la pierre ponce, le grattoir ; rien n'y a fait. *(S'avançant vers le tribunal.)* Si vous voulez frotter, monsieur le juge...

M. le président, *froidelement*. — Mon expérience ne réussit sans doute pas mieux que la votre. Asseyez-vous.

Le plaignant obéit, un peu froissé du refus qu'on lui ntime d'un tou sec.



Pendant ces colloques, le public a gagné du terrain vers le prétoire. On se pousse pour regarder. M. Mizot tourne le dos aux assistants. Mais quelques-uns parviennent à l'apercevoir de profil. Il s'abrite aussitôt derrière son tambour.

Une voix, *timidement*. — On demande à voir.

L'huissier audencier. — Chut !

M. le président. — Ciboral, lève-vous. Quels sont vos prénoms ?

Le prévenu. — Philoxène-Aristide.

M. le président. — Votre âge ?

Le prévenu. — Trente-trois ans.

M. le président. — Votre profession ?

Le prévenu. — Artiste tatoueur et dessinateur sur viande.

M. le président. — Sur... ?

Le prévenu. — Viande, mon magistrat.

M. Pinbleu. — Le tribunal me permettra de lui expliquer que les spécialistes cumulent volontiers l'art du tatouage avec celui de l'ornementation des morceaux de choix suspendus chez les bouchers ayant souci de parer leur marchandise.



M. Delaciterne. — J'ose dire que cette branche d'industrie est ordinairement l'apanage d'affamés sans autre...

M. Pinbleu. — Je répondrai à mon confrère, qu'elle exige, au contraire, l'honorabilité la plus

parfaite, à cause du péril qu'entraînerait pour la chair fraîche la fréquentation des affamés. J'ai l'honneur d'ajouter qu'elle compte parmi ses membres d'anciens prix de Rome, preuve qu'elle nécessite non seulement de la conscience, mais aussi du talent.

M. Delaciterne. — C'est une hypothèse !

M. Pinbleu. — Après s'être acquis un renom comme professeur de tatouage et avoir formé des élèves brillants dans un port du Midi, mon client est venu à Paris, où le cumul des deux carrières lui assurait un magnifique avenir.

M. Delaciterne, *entra ses dents*. — Farceur !

M. le président. — Ciboral. — Quel était votre but en tra-



1883 est disparu.

1882 avait été surtout remarquable par sa comète, par le passage de Vénus et par la guerre d'Egypte.

L'année 1883 a été principalement remarquable dans les vieux pays, par la calamité de Java, le désastre d'Échia, et par plusieurs guerres importantes en Afrique, dans le Soudan, Madagascar, en Asie, au Tonquin.

Aux États-Unis il n'y a eu rien d'extraordinaire durant cette année, par contre, il y a eu au Canada des événements d'une grande importance, entre autres, le miracle que M. Arthur Buis a fait en ressuscitant le citoyen Blanchet mort depuis bientôt vingt ans.

**

Hélas ! nos anciennes traditions s'en vont.

On ne sait plus faire les choses.

Imaginez-vous donc que mercredi matin, au lendemain du jour de l'an, il n'y avait pas un seul homme devant le recorder pour s'être soulé la veille.

Où sont donc les jours où chaque citoyen se faisait un devoir d'aller coucher... au violon.

Nous dégénérons ! Nous dégénérons ! Il n'y a qu'au journal *La Patrie* où l'on ne dégénère pas.

Aussi, mercredi matin, il n'y avait que deux typographes à l'ouvrage.

Ce jour là, à l'*Élendard*, non seulement tous les imprimeurs étaient à leurs cases, mais trois nouveaux sont venus demander de l'emploi à M. Trudel.

M. Trudel, ayant demandé aux nouveaux venus, qui sont de Sorel, un certificat de leur curé, l'un d'eux à répondu au grand vicaires qu'ils étaient allés, avant de quitter la ville, en demander un à leur pasteur, et que celui-ci leur avait dit qu'il n'y avait que des fous et des hypocrites qui leur demanderaient ça.

A cette réponse le grand vicaires s'est fâché dur comme le fer et a flanqué mes deux gars à la porte.

**

On nous informe que notre populaire impresario, M. Homier, du Théâtre Royal, — qui est à Montréal ce que le théâtre du Madison Square est à New-York, — vient de recevoir une dépêche de Sa Majesté Dom Pedro, l'empereur du Brésil, le saluant à l'occasion du jour de l'an, et lui annonçant qu'il sera son hôte durant le prochain carnaval.

M. Homier, voulant prouver à l'illustré monarque tout le plaisir qu'il avait éprouvé à la réception de cette dépêche, lui a envoyé son portrait peint à l'huile de soto de morue.

**

Le Cercle Catholique est furieux de la réponse que Mgr. l'Archevêque a faite à M. Vincelle, à propos de la visite du jour de l'an.



Quelques visiteurs du jour de l'an pris sur le vif.

A propos de M. Vincélette, le lis d'ans l'Electeur :

On se demande si, parmi ceux qui dirigent l'asile de ce nom, il n'en est pas qui devraient plutôt en être les pensionnaires : car, comme me le disait, il y a quelques années, un ancien employé de l'établissement : "Il y a des gens qui sont fous sans que cela paraîsse ; il y en a d'autres qui paraissent fous et qui ne le sont aucunement, "D'où il

Reste à savoir lequel des deux :
De l'être ou de l'paraffir, vaut mieux ?
La passion qui n'port pas d'lunettes,
Ne vous voit pas tel que vous êtes ;
Et grâce à son bougeoir.
Chacun a sa manior de voir.

BIXOCLÉ.

Pour peu qu'on ait lu la prose
De ce petit corps plein d'esprit
Qu'on nomme le fils Landry,
(On est frappé d'une chose :
C'est de savoir si des deux,
Filandroux vient de Landry,
Ou Landry de-Filandroux.

ARGUS.

M. Orioux, gentilhomme français bien connu à Montréal, vient d'ouvrir sur la rue St Jacques, vis-à-vis le bureau de Poste, une agence générale où l'on s'occupera surtout de fournir aux familles des nourrices et des laveuses.

chant sur le nez et la joue du plaignant une vue des ruines d'Athènes ?

Le prévenu.—Mon président, ça n'était pas dans un mauvais dessein. (On rit.) J'avais tout uniment celui de donner à M. Mizot une certitude, rapport à des propos qu'il disait mon travail mauvais teint... Mauvais teint ! c'est un comble, quand on vend des sous neufs pour des vieilles médailles en les metta : t à tremper !



(Nouveau rires ; M. Mizot, de sa main libre, fait des gestes de dénégation). Numismate, lui ! Il est bien plus connu comme pochard ! Sur quoi je me suis dit : Attends, je vais t'illustrer. (Les rires redoublent). Un antiquaire, ça aime les fameux monuments d'autrefois. Eh bien, quoi ! je lui ai reproduit entre la narine gauche et l'oreille un petit tableau que j'avais vu dans son échoppe, du temps que nous étions amis.

Le plaignant, accablé.—Méconnaissable pour le restant de mes jours !

Le prévenu.—Moi, [mon magistrat, je le trouve plus séduisant comme ça.

M. Pinbleu.—Evidemment ! Le Propylée, le Parthénon, le temple de la victoire, toute cette résurrection ne dénote-t-elle pas qu'un véritable archéologue protégeait M. Mizot ?



Le prévenu.—Même que son cartillage était tout pointillé, dont ça provenait qu'il se " piquait le nez " d'après le bruit public ; lui, prétendait d'une ancienne petite vérole. Positif, nonobstant, qu'avec mon procédé je l'ai dégrélé sans douleur.

Le plaignant, d'une voix sourde.—L'imposteur ! après toutes ses persécutions !

M. le président.—Quelles persécutions ? qu'y a-t-il eu encore ?

M. Delaciterne.—Le moment me semble venu d'apprendre au tribunal qu'entre la date de l'assignation et cette audience une charge supplémentaire s'est produite contre le prévenu. Charge, messieurs, c'est celle de son adversaire, Ciboral e, dans un esprit de vengeance, multiplié aux étalages des nombreuses boucheries dont il est le Raphaël.



M. Pinbleu, *argument*. — Je prie mon éminent confrère de ne pas se servir de termes injurieux.

M. Delaciterne, *de même*. — Mon honorable confrère, voudra bien, je l'espère, se dispenser de me donner des leçons dont je n'ai aucun besoin. Je dis que son client a abusé d'une déplorable facilité d'attraper la ressemblance, pour découper notre silhouette sur les cuïottes de bœuf, les poitrines de veau, les gigots de mouton.

Ce prévenu.— Pas les gigots ! Je proteste !

M. Pinbleu.—Les moutons, jamais !... Nous demandons acte au tribunal des inexactitudes effrontément apportées à cette barre !

M. Delaciterne. — On a l'outrecuidance de venir nous vilipender, messieurs, après nous avoir si odieusement caricaturé que les ménagères du quartier ne passent plus devant un assortiment de bétail sans s'écrier : Tiens ! Monsieur Mizot ! (Explosion d'hilarité.)

M. Pinbleu.—Invoquez tout de suite l'article 286 du Code pénal ordonnant que les exemplaires soient confisqués !

Cette apostrophe virulente porte au plus haut degré la joyeuse humeur de l'assistance. Toute contrainte s'évanouit. Des spectateurs mugissent, d'autres beuglent, quelques-uns bêlent. L'huissier s'élançe, la mine furieuse et bouleversée.



M. le président.—Je n'hésiterais pas à faire évacuer la salle, si ces cris d'animaux se renouvelaient. J'invite M. Delaciterne à circonscrire sa plaidorie dans les limites de la citation.



M. Delaciterne.—La publication de dessin non autorisé est flagrante. Je demande l'application de la loi.

M. Pinbleu.—Pourquoi pas une condamnation pour dégradation d'un monument public ?

M. Delaciterne.—Ainsi, vous niez le domtage ? Vous nous avez blessé...

M. Pinbleu.—Dans votre amour-propre ?

M. Delaciterne.—Vous avez fait de nous un objet de risée ; nos affaires de cœur en souffriront sûrement...

M. le président.—Action civile, alors, article 1382.

Le prévenu.—Des affaires de cœur avec une "trompette" comme la sienne !

M. le président.—Vous êtes incorrigible ! Taisez-vous !

Le plaignant.—Messieurs les juges, si l'arsenal de nos lois est dépourvu d'une arme pour le châtiement du coupable, j'implore l'intervention du pouvoir législatif.

Les lamentations de M. Mizot se perdent au milieu des préoccupations du tribunal. Le président et les assesseurs se consultent. En face d'une lacune du Code, leur perplexité paraît extrême. M. Mizot est altéré, Ciboral, à sa place, se démène avec énergie. Tout à coup, il fend l'air de ses bras, se dresse sur ses pieds, fait un pas en avant.

Le prévenu.—Le nez grêlé, mes magistrats, n'oubliez pas le nez grêlé !

M. le président.—Que voulez-vous dire ?

Le prévenu.—Autant de trous d'écumoire, autant de piqûres de l'aiguille à tatouer : c'était la guérison.

M. le président, *récur*. — Et alors ?

Le prévenu.—Alors est ce que je devais balancer à guérir mon semblable ? J'ai fourni le remède.

M. le président, *se frappant le front*. — Sans droit.

Le prévenu, *étonné*. — Comment, mon magistrat ?

M. le président.—Vous n'êtes pas pharmacien.



Le prévenu ouvre la bouche pour retorque l'argument. Son défenseur lui allonge un coup de poing dans l'échine. Trop tard. Le tribunal a repris sa délibération. En moins de temps qu'il ne lui en faut pour se rasseoir, Ciboral (philoxène-Aristide) s'entend condamner à trois jours d'emprisonnement et trente-deux francs d'amende pour exercice illégal de la pharmacie.

—Nous étions sauvés ; voilà qui vous apprendra à tenir votre langue, lui glisse dans l'oreille M. Pinbleu, à la sortie.

Point de rancune, d'ailleurs, entre les avocats.

M. Pinbleu et M. Delaciterne valent vers l'autre, se serrant la main avec une effusion chaleureuse et s'adressent, sur leur éloquence, de mutuelles congratulations.

—On voit bien qu'ils n'ont pas été tatoués, eux, murmure piteusement M. Mizot.

Le bonhomme n'est content qu'à demi. Son mouchoir collé à la joue, il fend la foule babillarde. Comprenant les regards dus à une grande infortune, les groupes s'écartent respectueusement pour lui frayer un chemin.

M. Orioux doit recevoir par le *Circassien* un grand nombre de nourrices de St Malo, sa ville natale.

M. Orioux se propose de s'occuper en même temps, comme par le passé, à protéger ses compatriotes à leur arrivée au pays, en leur faisant obtenir les meilleures positions dans le commerce ou le journalisme.

* * *

M. F. X. Beaudry vient d'être blessé gravement par une brique qui est tombée d'une de ses cheminées.

Il doit prendre une action en dommages contre... lui-même.

On croit que les choses vont s'arranger à l'amiable.

JULES VALLON.

GRAPPILLAGES.

— Géométrie descriptive : L'Examineur. — Si vous faites tourner un trapèze autour d'un de ses côtés, qu'est-ce que cela engendre ?
— L'Elève. — Ca engendre la mélancolie ?

— Définition d'un chasseur. — La façon dont on se marie aujourd'hui ressemble beaucoup au tir au juge.

— Boulevardiana : —Vois donc la belle baune !... et ses cheveux !... Quelles superbes nattes !... plus noires que le noir charbon !... —Admirable, en effet !... Du vrai bicarbonate !...

— Tournée d'inspection. — Le général s'adresse à un capitaine dont la figure enluminée ne dénote pas précisément la tempérance : —Dites-moi, capitaine, vos fourrages sont-ils de bonne qualité ? —Oui, général. —Et l'eau ? —Dame ! les chevaux ne s'en plaignent pas !

— Dans un cercle... vicieux. — On houspille un monsieur surpris en flagrant délit de portées préparées. — Le monsieur se révolte : —Moi, dont l'arbre généalogique a des racines... —Grecques ?

— Au cercle : —Tu sais que X... vient d'avoir une passe de quinze ? —Parbleu, un veinard comme lui ! Il se jetterait d'un cinquième, qu'il tomberait sur sa belle mère !

— Le Carnaval et L'Alphonse. — Deux magnifique casques nouveaux offerts au public pour cet hiver, par la maison Dérome & Lefrançois, 614, Rue Ste-Catherine, Montréal. Cette maison offre au public ce qu'il y a de plus noble en fourrures de toutes sortes fabriquées dans les styles les nouveaux. Aussi on repare les fourrures à court délai et à très bas prix.